



Voici la déclaration officielle du gouvernement, suite au boycott du double scrutin de février prochain par certains partis politiques.



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

DOUBLE SCRUTIN LEGISLATIF ET MUNICIPAL
DU 09 FEVRIER 2020

REPONSE DU GOUVERNEMENT FACE À LA SURENCHERE DE
CERTAINS PARTIS POLITIQUES

POINT DE PRESSE CONJOINT MINCOM - MINAT

DECLARATION

DE

S.E.M. RENE EMMANUEL SADI
MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Yaoundé, le 02 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs ;

Le 09 Février 2020, auront lieu au Cameroun les élections législatives et municipales.

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Son Excellence Paul BIYA, dans le strict respect des dispositions légales, a convoqué le corps électoral, le 10 Novembre 2019.

D'emblée, il convient de rappeler que le mandat des Députés de la Nation et des Conseillers Municipaux a été prorogé à deux reprises, et ce, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Constitution.

D'abord, pour douze mois, à compter du 15 Octobre 2018, ensuite, pour près de quatre mois, prenant effet le 15 Octobre 2019 jusqu'au 09 février 2020.

La Constitution du Cameroun, faut-il par ailleurs le souligner, fixe très clairement le cadre et les modalités de prorogation des mandats des Députés, à savoir, en cas de crise grave ou lorsque les circonstances l'exigent.

S'agissant des Conseillers Municipaux, le Code Électoral, en son article 170, est formel : « même en cas de nécessité, la prorogation de leur mandat ne peut excéder 18 mois.»

C'est dire, que le CHEF DE L'ETAT, au moment de décider de fixer le double scrutin législatif et municipal pour le 09 Février 2020, dans sa Très Haute discrétion, a tenu compte de tous ces paramètres et de tous les éléments contextuels y relatifs.

Il est donc pour le moins surprenant qu'aujourd'hui, certains responsables de partis politiques excipent de considérations diverses, soit pour boycotter les élections à venir, soit pour exiger leur report pur et simple, ou encore, pour fixer des conditions à leur participation, comme s'ils ignoraient que les prorogations des mandats de nos Députés et Conseillers Municipaux sont clairement encadrés par la loi, et ne sauraient, par conséquent, être indéfinies.

Outre ces considérations liées à la légalité, il y a celles relatives aux attentes légitimes, voire à l'impatience des Camerounaises et des Camerounais qui, très nombreux, aspirent à prendre part à ces deux scrutins dont l'importance n'est plus à démontrer.

La convocation du Corps électoral dans la perspective de la tenue des prochaines élections législatives et municipales, est donc aussi et surtout, une réponse du CHEF DE L'ETAT aux attentes d'un Peuple camerounais conscient et jaloux de sa souveraineté.

Il y a donc lieu, de saluer la décision du PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, intervenue fort opportunément, dans une totale prise en compte des interpellations de ses concitoyens, en application de l'ordre légal et des prérogatives de droit à lui dévolues, et qui ouvre des perspectives nouvelles dans le jeu démocratique, avec l'élection imminente d'une Assemblée nationale renouvelée et de nouveaux Conseils Municipaux.

Il est en effet incontestable que les prorogations successives ont tenu compte du contexte socio-politique, et partant, du sentiment de la classe politique nationale, au sujet notamment, de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

De même, est-il loisible de penser, voire d'affirmer, que, fort de sa Haute posture, et des

éléments d'appréciation en sa possession, le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, a dûment pris en compte l'évolution actuelle de la situation dans les régions concernées, et qu'il saura prescrire toutes les mesures nécessaires pour garantir le bon déroulement des élections dans ces régions.

Par conséquent, le Gouvernement invite les leaders des partis politiques à faire preuve de bonne foi, de civisme et d'une conscience nationale, citoyenne et républicaine, et à consacrer leurs efforts à la mobilisation de leurs militants pour prendre part dignement aux scrutins qui les attendent, et qui seuls confèrent la légalité et la légitimité nécessaires à la conduite des affaires de l'Etat.

A cet égard, il convient de relever le fait que tous les candidats appelés à prendre part au double scrutin législatif et municipal du 09 Février 2020, ont été soumis aux mêmes contraintes, ont fait face aux mêmes difficultés, et ont dû tous se conformer aux exigences de la loi.

C'est donc le lieu de dire que les déclarations de certains leaders de partis politiques, tendant à imputer aux pouvoirs publics leur difficulté à respecter les dispositions réglementaires, et donc, à être à jour, dans les temps impartis aux différents protagonistes, sont totalement infondées.

Aussi, le Gouvernement exhorte-t-il les leaders des partis politiques, à faire montre de responsabilité, à prendre en compte les destins collectifs de leurs familles politiques respectives, ainsi que les aspirations individuelles de leurs partisans, dont l'enthousiasme et la détermination à prendre part à ce double scrutin législatif et municipal ont été perceptibles dès la convocation du Corps électoral.

Dans le même temps, le Gouvernement entend fustiger toutes les manœuvres qui s'apparentent au chantage, et à de la surenchère, tout comme il dénonce ces diverses tentatives d'ingérence extérieures ou ces velléités d'interférences contraires à nos lois, et qui préconisent d'autres reports, des reports infinis des élections législatives et municipales en perspective.

Tenant compte de la grande effervescence nationale, du vif intérêt et du grand engouement suscité auprès des Camerounaises et des Camerounais de tous bords, par l'Appel aux Urnes, lancé aux Citoyennes et Citoyens, par le CHEF DE L'ETAT,

Et, eu égard à l'engagement résolu et déterminé de plusieurs acteurs politiques à participer à ce double scrutin législatif et municipal ;

Le Gouvernement, pour sa part, demande à la Nation tout entière, de se mobiliser positivement et activement, pour la réussite de ces élections.

Le Gouvernement entend également donner l'assurance que toutes les conditions de sécurité et toutes les mesures de fiabilité électorale seront prises, à l'effet de permettre aux électeurs et aux électrices, d'exercer leur devoir de citoyennes et de citoyens, en allant voter librement et en toute quiétude.

Enfin, le Gouvernement en appelle au sens civique et patriotique des uns et des autres.

Aux leaders des partis politiques, il n'est pas superflu de rappeler qu'un processus électoral codifié et normé par le législateur, ne saurait être biaisé au gré des intérêts particuliers.

Le Gouvernement invite donc tous et chacun, à s'abstenir de tout acte pernicieux susceptible de compromettre cette grande opération d'intérêt national.

Aux citoyens électeurs et électrices, le Gouvernement recommande de se préparer à accomplir, en leur âme et conscience, leurs devoirs envers la patrie, en allant massivement, le 09 Février 2020, exprimer leur choix démocratique, dans la discipline, le calme et la paix.

Je vous remercie de votre aimable attention./.